

ENERGIE

Autres opérations

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC REALISES AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Textes de référence :

Décision du Conseil départemental du 12 février 2016.

Nature des opérations :

Travaux d'éclairage public (effacement de réseaux, extensions, équipements d'économie d'énergie, ...).

Bénéficiaires :

Communes.

Assiette de subvention :

L'aide du Département est calculée sur le reste à charge de la Commune, déduction faite de l'éventuelle participation du SEHV.

Taux de subvention :

Classe	Taux
C1	50 %
C2	40 %
C3	30 %

Le taux de subvention peut être majoré de 5 % selon l'effort fiscal ou le potentiel fiscal par habitant de la collectivité.

Service instructeur :

Pôle développement/service équipement des Communes